

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 11 (1873)  
**Heft:** 25

**Artikel:** Pensées  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-182337>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

du logis pour juges de l'affront qu'il a reçu. L'un et l'autre blâment la violence de son procédé, mais ils ajoutent que si l'excès du ressentiment pouvait être justifié, ce serait par un manque de parole réprouvé par toutes les lois de l'honneur.

« Hé ! quoi ! répond le baron de Belp, on protège ici la cause du ravisseur de Clémence ! Abandonnée et trahie, c'est ma fille qu'on charge du reproche d'infidélité ; et c'est un sacrilège, c'est un parjure qui ose se plaindre de nous ! »

Ces mots sont un trait de lumière pour Grandson. « Perfide Gérard ! s'écrie-t-il, tu me punis bien de t'avoir laissé la vie et l'honneur..... je vois tout maintenant ; hélas ! vous avez cru vous venger d'un infidèle. O Dieu !... mais était-ce donc un rival qu'il fallait en croire ? »

Pour toute réponse, le baron de Belp présente à la dame de Mont-Faucon le billet fatal, en lui demandant si elle désavoue cet écrit ? L'instant de l'explication est enfin arrivé, la vérité paraît au grand jour ; et comment rendre l'indignation que Gérard inspire ? Mais, surtout, comment rendre la douleur des deux amants que sa trahison a séparés pour jamais ? Le désespoir se joignant à la fatigue, pour atterrir Catherine, elle y succombe et s'évanouit. Passant alors des transports qui l'agitaient à cet attendrissement qui va jusqu'aux larmes, Grandson conjure le ciel de rendre à la vie celle qui ne doit plus exister pour lui, et l'excès de sa douleur anéantit chez ceux qui l'environnent tout autre sentiment que le sien.

Cependant la dame de Mont-Faucon partient à modérer ces agitations, en lui faisant observer que la malade qui reprend peu à peu l'usage de ses sens, doit avoir le plus grand besoin de repos. Grandson consent à s'éloigner avec le baron de Belp ; et Catherine, revenue à elle-même, saisit le premier instant où elle se voit seule avec la respectable parente d'Othon, pour décharger dans le sein de la confiance le poids dont son cœur est oppressé.

Elle ne rougit point de l'avouer : destinée à Grandson depuis l'enfance, et, voyant un héros dans son amant, elle n'apprit à cherir l'existence que pour lui. La vie est désormais un fardeau, qu'elle n'envisage pas sans effroi ; le temps du bonheur est passé, et l'amour ne peut être qu'un tourment. Toutefois, elle en exige encore une preuve. Si Grandson veut avoir quelque égard à sa prière, si son honneur lui est aussi cher qu'elle se plaît à le croire, si elle n'a pas perdu tous les droits qu'elle eut sur son cœur, il lui doit la liberté de Gérard.... à ce prix, elle consent à le voir encore, elle recevra même ses adieux.

On prévoit la réponse du malheureux. Les volontés de Catherine sont pour lui des lois ; mais la prudence ne permet pas que la délivrance de Gérard précède l'arrivée de son épouse au château d'Estavayer. Aussitôt qu'il la verra établie dans ce manoir odieux, la tour d'Aubonne s'ouvrira pour son captif.... faut-il, hélas ! que Catherine ait de tels ordres à lui donner ?

L'instant du départ est fixé à trois jours de là. Le sire et la dame de Mont-Faucon doivent accompagner Catherine dans sa nouvelle demeure, et rester auprès d'elle jusqu'à l'arrivée du sire d'Estavayer. Au moyen de cette attention, le séjour qu'elle a fait dans leur château semblera un hommage volontaire rendu au parrain de son époux ; et la captivité momentanée de celui-ci ne paraîtra au public que la punition d'avoir conseillé à Guillaume l'enlèvement de Clémence.

Ces mesures eurent tout l'effet qu'il était permis d'en attendre, et le nom de Catherine ne fut pas même prononcé dans les conjectures qu'on fit alors sur l'objet d'une querelle dont l'éclat subit divisa le Pays de Vaud en deux partis.

Le jour du départ arrivé, Catherine, après avoir reçu les adieux les plus déchirants, prend avec son père le chemin d'Estavayer. Elle est accompagnée de ses hôtes. Ce même guerrier, dont le nom a suffi peu de jours auparavant pour mettre en fuite les gens de Gérard, l'escorte jusqu'à la porte de son château, et lui donnant la main pour entrer dans la grande salle, il lui dit devant tous les serviteurs de son époux : « Vous voilà chez vous, noble dame, et Grandson

n'a plus que faire céans ; mais toujours à honneur tiendra d'être votre serviteur et chevalier. Voulant obliger ceux que j'honore, je remets tout pouvoir à M. de Belp, pour ouvrir et fermer les portes de mon château d'Aubonne à qui bon lui semblera. »

En achevant ce discours, Grandson s'incline devant la dame d'Estavayer et présente au baron de Belp un ordre par lequel il enjoint à Miéville de remettre son prisonnier entre les mains de ce seigneur. Après cet acte de condescendance, il salue la compagnie, et sans oser prononcer le mot d'adieu, ni chercher les yeux de personne, il s'enfuit, ne pouvant plus maîtriser son émotion.

Dès le lendemain, le baron va tirer son gendre de la tour d'Aubonne. Le sombre Gérard écoute en silence les reproches qu'il est obligé d'entendre ; il rentre chez lui dévoré de soupçons jaloux. De ce moment, sa passion prend le caractère de la haine ; et ce n'est plus que par les fureurs de la jalouse qu'il tient désormais à l'amour. Catherine a été au pouvoir de son amant pendant quelques heures ; c'en est assez pour qu'il achève de perdre ce qui peut lui rester de raison. La dame d'Estavayer, qui envisage cette triste frénésie comme le premier châtiment du susceptible Gérard, ne descend point à des justifications inutiles ; elle l'abandonne aux lâches soupçons dont son imagination est troublée.

(A suivre.)

### Pensées

La coquette agit comme le soufflet d'une forge, qui rend le fer brûlant et reste froid lui-même.

Le vaniteux se donne autant de mal pour faire parler de lui que le sage pour se faire oublier.

Les prétentions sans la beauté sont un piège sans amorce, — une souricière où l'on a oublié le lard.

Le ridicule est le grelot qui nous avertit et nous préserve de bien des sottises.

Un vieillard amoureux ressemble à un mauvais ouvrier qui veut se rattraper sur le dimanche.

Une femme qui rougit entre deux hommes se sent ou coupable ou capable de le devenir.

Les femmes aiment les romans fictifs, à défaut de romans en action, comme le soldat aime le récit des batailles auxquelles il n'a pu assister.

Les hommes, dans la société, sont comme les arbres dans une forêt trop épaisse : il faut qu'ils soient étouffés ou qu'ils étouffent les autres.

L. MONNET. — S. CUENOUD.

### Au magasin MONNET, place St-Laurent.

*Pour cause de changement de domicile, on liquidera avec un fort rabais deux ou trois cents caissons de cigarettes, ainsi que des cigarettes de Grandson et de Vevey, par cent et en sus ; plus un joli assortiment d'articles de fumeurs, tels que pipes d'écume, porte-cigarettes, étuis, meubles à cigarettes, pipes de bruyères, etc., etc.*

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE.